

CHU Sainte-Justine
3175, chemin de la Côte Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 1C5
Téléphone: (514) 345-4931

www.chu-sainte-justine.org



CHU Sainte-Justine
Le centre hospitalier
universitaire mère-enfant

Pour l'amour des enfants



Horizons Enfance

AIR CANADA

Pour en savoir plus

Pour toute information supplémentaire sur le programme Air Canada Horizons Enfance, veuillez consulter le site www.aircanada.com/enfance.

Informations supplémentaires Air Canada Horizons Enfance

Pour assurer la continuité du programme Air Canada Horizons Enfance, nous vous invitons à faire don de milles Aéroplan, ce qui permettra au CHU Sainte-Justine de poursuivre efficacement ses interventions auprès des enfants. Pour ce faire, veuillez consulter le site www.aircanada.com/enfance et cliquez ensuite sur *Donnez vos milles Aéroplan à Horizons Enfance*.

Pour tout renseignement:

Technicien en administration
Direction de la planification et des communications
Téléphone: (514) 345-4931, poste 4277
Télécopieur: (514) 345-4808

© CHU Sainte-Justine, juin 2006

N° de produit: 0654206

ISBN 2-89619-061-9



Le programme Air Canada Horizons Enfance au CHU Sainte-Justine

Le présent dépliant vise à fournir au personnel du CHU Sainte-Justine et aux familles des patients certains détails importants concernant les conditions du programme Air Canada Horizons Enfance.

BUT DU PROGRAMME

Les billets d'avion offerts par Air Canada dans le cadre du programme Air Canada Horizons Enfance visent à assurer le transport des enfants provenant de régions éloignées et à leur faciliter ainsi l'accès aux soins spécialisés prodigués au CHU Sainte-Justine.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES BILLETS D'AVION

Les billets sont remis aux enfants qui ont besoin d'un traitement médical couvert par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et qui n'est pas offert dans la région où réside la famille. Ces soins doivent avoir été prescrits par un médecin.

Quand un enfant répond à ces critères, un billet est également fourni au parent **accompagnateur**, soit un total de **deux billets**. Si l'enfant est âgé de moins de deux ans, un seul billet sera nécessaire et sera émis au nom du parent accompagnateur.

Les billets attribués sont valides pour des vols allers-retours, sauf dans certains cas exceptionnels.

Le programme Air Canada Horizons Enfance permet d'offrir des milles Aéroplan à 14 hôpitaux pédiatriques au Canada, y compris le CHU Sainte-Justine. Étant donné que le nombre de milles Aéroplan alloués au CHU Sainte-Justine est limité, nous ne pouvons nous engager à acquiescer à toutes les demandes reçues.

Afin de nous permettre d'aider le plus grand nombre de patients possible, une limite de **quatre voyages par année par famille** (entre le 1^{er} juillet et le 30 juin) a été fixée.

Enfin, il convient de noter que toutes les demandes reçues seront évaluées en tenant compte des besoins de la famille et des limites du programme Air Canada Horizons Enfance.

FRAIS

Le passager n'a pas à payer le billet. Cependant, les frais suivants sont à sa charge :

- les taxes aéroportuaires, qui varient entre 50 \$ et 105 \$ par billet ;
- les frais applicables en cas d'annulation d'un vol, qui sont de 135 \$ plus taxes par billet ;
- les frais afférents à un changement de date, qui sont de 55 \$ plus taxes par billet.

La réservation doit être faite en utilisant une carte de crédit.

Note : Les montants indiqués ci-dessus peuvent être modifiés en tout temps.

Le transport entre le domicile et l'aéroport et entre l'aéroport et l'hôpital doit être prévu par la famille, qui doit en assumer les frais.

HORAIRE À RESPECTER

Il est recommandé de se présenter au moins une heure à l'avance à l'aéroport pour procéder à l'enregistrement. Des pièces d'identité avec photo sont alors exigées.